

**FORBO C930 COLOREX CONDUCTIVE ADH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07/17/2015	F000001757	Date de la première version publiée: 07/17/2015

---

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : FORBO C930 COLOREX CONDUCTIVE ADH

Code du produit : F000001757

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**

Nom du fournisseur : XL Brands, LLC

Adresse : 198 Nexus Drive  
Dalton GA 30721

Téléphone : (800) 367-4583

Téléfax : (800) 547-0098

Numéro d'appel d'urgence : (CHEMTREC): (800) 424-9300 (CHEMTREC International):  
(703) 527-3887 Industrial Health/Spill Emergency: (706) 277-  
1300 Danny Welch (ehs@trcc.com)

---

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification SGH**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

**Élément étiquette SGH**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

**Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

---

**SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Composants dangereux**

Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

---

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.  
Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.  
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

**FORBO C930 COLOREX CONDUCTIVE ADH**

Version 1.0	Date de révision: 07/17/2015	Numéro de la FDS: F00001757	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 07/17/2015
----------------	---------------------------------	--------------------------------	--

En cas de contact avec les yeux	: En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Demander conseil à un médecin.
En cas d'ingestion	: Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Si la victime est consciente, boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	: Aucun(e) à notre connaissance.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse Dioxyde de carbone (CO2) poudre ABC Brouillard d'eau
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: La combustion produit des fumées irritantes. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	: Les produits de décomposition dangereux sont dus à une combustion incomplète
Méthodes spécifiques d'extinction	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Le matériel peut créer des conditions glissantes.
---	--

**FORBO C930 COLOREX CONDUCTIVE ADH**

Version 1.0	Date de révision: 07/17/2015	Numéro de la FDS: F000001757	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 07/17/2015
----------------	---------------------------------	---------------------------------	--

	Utiliser des chaussures de sécurité antidérapantes dans les zones où des déversements ou des fuites peuvent se produire.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines. Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	: Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer et enlever à la pelle. Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. Nettoyer soigneusement le sol et les objets contaminés en observant les règlements concernant l'environnement.

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Ce produit n'est pas inflammable. Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.
Conseils pour une manipulation sans danger	: Porter un équipement de protection individuel. Manipuler avec prudence. Prendre soin d'éviter de gaspiller ou de répandre le produit en le pesant, le chargeant et le mélangeant.
Conditions de stockage sûres	: Défense de fumer. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Matières à éviter	: Ne pas congeler. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Tenir à l'écart des produits tabagiques.
Température de stockage recommandée	: 4 - 43 °C

**SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE****Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

## FORBO C930 COLOREX CONDUCTIVE ADH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07/17/2015	F000001757	Date de la première version publiée: 07/17/2015

**Mesures d'ordre technique** : Ne manipuler qu'à un poste équipé d'une aspiration au point d'émission ( ou d'une autre ventilation appropriée).  
Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

**Équipement de protection individuelle**

**Protection respiratoire** : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.  
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.  
Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH.

**Protection des mains**  
**Matériel** : Gants imperméables

**Protection des yeux** : Lunettes de sécurité avec protections latérales  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Écran facial

**Protection de la peau et du corps** : Tablier résistant aux produits chimiques  
Chaussure protégeant contre les produits chimiques  
Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.  
Changer de vêtements de travail après chaque période de travail.

**Mesures de protection** : Éviter le contact avec la peau.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Équipement de protection personnelle comprenant: gants de protection adaptés, lunettes de sécurité avec protections latérales et vêtements de protection  
Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

**Mesures d'hygiène** : Ne pas fumer.  
Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Changer de vêtements de travail après chaque période de travail.  
Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Aspect** : visqueux, liquide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07/17/2015	F000001757	Date de la première version publiée: 07/17/2015

---

Couleur	: gris
Odeur	: légère
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: env. 212 °F
Point d'éclair	: > 212 °F
Taux d'évaporation	: 1.0
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité	: Donnée non disponible
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: dispersable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non applicable

---

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Stable
Possibilité de réactions dangereuses	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Conditions à éviter	: Protéger du gel.
Matières incompatibles	: Oxydants Acides forts et bases fortes
Produits de décomposition dangereux	: Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ), fumée dense et noire.

---

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Produit:

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07/17/2015	F000001757	Date de la première version publiée: 07/17/2015

---

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

##### **Produit:**

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

##### **Produit:**

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

##### **Produit:**

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

#### **Cancérogénicité**

##### **OSHA**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par OSHA.

##### **NTP**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP.

---

## **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### **Écotoxicité**

##### **Produit:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Remarques: Donnée non disponible

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07/17/2015	F000001757	Date de la première version publiée: 07/17/2015

---

**Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

---

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Méthodes d'élimination**

- |                       |   |
|-----------------------|---|
| Déchets de résidus    | : Ne pas jeter les déchets à l'égout.<br>Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.<br>Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent. |
| Emballages contaminés | : Nettoyer le récipient avec de l'eau.<br>Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.                           |
- 

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**Réglementation Internationale**

**UNRTDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA-DGR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**Code IMDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**Réglementation nationale**

**49 CFR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**49 CFR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

---

**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

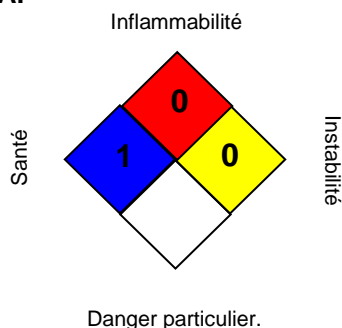
Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07/17/2015	F00001757	Date de la première version publiée: 07/17/2015

- SARA 302** : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.
- SARA 313** : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.
- California Prop 65** Ce produit ne contient aucune substance chimique, dont l'Etat de Californie ait connaissance, qui puisse provoquer le cancer, des malformations congénitales, ou tout autre dommage lié à la reproduction.

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

### Information supplémentaire

#### NFPA:



#### HMIS III:

<b>SANTE</b>	
<b>INFLAMMABILITE</b>	
<b>DANGER PHYSIQUE</b>	

0 = non significatif(ve), 1 =Léger,  
 2 = Modéré, 3 = Elevé  
 4 = <\*\* Phrase language not available: [ FR ]  
 CED - N11.00522569 \*\*>, \* = Chronique

Date de révision : 07/17/2015

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

US / FR